

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2017-2018 TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2017 À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- Me Catherine Claveau, vice-présidente
- Me Marc Lemay, vice-président
- Me Antoine Aylwin
- Me Maria Giustina Corsi
- Me Louis-Paul Héту
- Me Jamilla Leboeuf
- Me Normand Boucher (par téléphone)
- Me Christian Tanguay
- Me Alain Blanchard
- Me Claude Provencher
- Me Stéphane Duranleau
- Mme Louise Lafrenière
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Sont invités (point 2.5 seulement) :

- M. Gilles Lajoie, directeur général, SOQUIJ
- Me Alexandre Shee, Element AI
- Me Dyane Perreault, directrice, Qualité de la profession
- Me Jocelyne Tremblay, directrice, École du Barreau
- Me Catherine Ouimet, directrice, Service des Greffes
- Me Guy Bilodeau, syndic
- Me Ana Victoria Aguerre, SOAJ
- Me Réa Hawi, SOAJ
- Me Julie Allard, conseillère en initiatives technologiques
- Me Julien Pelletier David, conseiller en accès à la justice

Sont invités (point 7.1 seulement) :

- M. Simon Boulanger, associé, Réservoir
- Mme Tiffanie Nguyen, directrice de comptes, Réservoir
- M. Richard St-Pierre, analyste, Ad Hoc

Autres participants :

- Me Lise Tremblay, directrice générale
- M. Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Me Lise Tremblay, M. Ali Pacha et Me André-Philippe Mallette quittent la salle des délibérations pour le huis clos.

Me Lise Tremblay, M. Ali Pacha et Me André-Philippe Mallette réintègrent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration formulent des commentaires sur le système de votation pour les séances par courriel et les séances virtuelles.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin propose un ajout à l'ordre du jour :

- 8.1 Projet de loi 99.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
- 1.4.2 POLITIQUE HARCÈLEMENT
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS
- 2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.3.1 LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DES SERVICES JURIDIQUES

- 2.4 ACCÈS À LA JUSTICE
 - 2.4.1 FONDATION DU DROIT
 - 2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE
- 2.7 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
 - 2.7.1 NOMINATIONS
 - 2.7.2 AVOCATS RETRAITÉS
 - 2.7.3 SECTION HORS QUÉBEC
 - 2.7.4 RELATION COURONNE-DÉFENSE
 - 2.7.5 JURISTES EN ENTREPRISE
 - 2.7.6 FORMATION CONTINUE
- 2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1.1 PROJET DE LOI 157 - *LOI CONSTITUANT LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS, ÉDICTANT LA LOI ENCADRANT LE CANNABIS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE*
 - 3.1.2 PROJET DE LOI 141 - *LOI VISANT PRINCIPALEMENT À AMÉLIORER L'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER, LA PROTECTION DES DÉPÔTS D'ARGENT ET LE RÉGIME DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES*
 - 3.1.3 PROJET DE LOI C-49 - *LOI APPORTANT DES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA ET À D'AUTRES LOIS CONCERNANT LES TRANSPORTS AINSI QUE DES MODIFICATIONS CONNEXES ET CORRÉLATIVES À D'AUTRES LOIS (CHARTRE DES VOYAGEURS)*
 - 3.1.4 DEMANDE D'INTERVENTION
- 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 PLAN DE TRAVAIL 2017-2018 - COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE
 - 5.2 NOMINATION D'UN SYNDIC AD HOC - SERVICE DES GREFFES
- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 6.1 COMITÉ STRATÉGIQUE TI
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 PRÉSENTATION - RÉSERVOIR
 - 7.2 DÉLÉGATION DES POUVOIRS AU CFCO
 - 7.3 NOMINATIONS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAMBA
 - 7.4 PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET POUR LE FONDS GÉNÉRAL
 - 7.5 DOSSIER DE LITIGE

- 7.6 CANLII
- 8. VARIA
- 8.1 PROJET DE LOI 99
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 RAPPORT FINANCIER
- 9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017)
- 9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION
- 9.5 JUGEMENT - DOSSIER *TREMBLAY ET AL. C. PGQ ET BQ*
- 9.6 DÉCISION - *BERNAL C. BQ*

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 1^{er}, 3 et 17 novembre 2017 et les adoptent sans corrections.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances du 26 octobre 2017 ainsi que des 13 et 15 novembre 2017 et les adoptent avec corrections.

Les membres approuvent les listes des documents soumis lors des séances du Conseil d'administration du 20 septembre, 26 octobre et 15 novembre 2017 à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 1^{er}, 3, et 17 novembre 2017 sans corrections;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 26 octobre, 13 et 15 novembre 2017 avec corrections;

D'APPROUVER la liste des documents soumis lors des séances du Conseil d'administration des 20 septembre, 26 octobre et 15 novembre 2017 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin salue la nomination de l'honorable Richard Wagner à titre de juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Il souligne également la création de deux comités de surveillance par le législateur, notamment le comité de surveillance de l'UPAC sur lesquels siégeront trois membres dont un sera nommé suite aux recommandations du Barreau du Québec.

Monsieur le bâtonnier Grondin discute plus particulièrement de deux éléments de son rapport :

- Rentrée du Barreau de Paris : Lors du souper Paris - Québec, il y a eu un record de participation qui démontre un respect pour le travail accompli par le Barreau du Québec. La nouvelle bâtonnière du Barreau de Paris a une vision similaire à celle du Barreau du Québec sur plusieurs questions, notamment l'intelligence artificielle. Il souligne l'importance d'être présent au niveau international en limitant les présences aux événements importants. Cet événement contribue au rayonnement international du Québec.
- 32^e Congrès de la CIB à Haïti : Il souligne avoir assisté au congrès auquel participaient plus de 1 000 personnes. Le congrès était très bien organisé. Le Barreau du Québec avait une place de choix. Il a parlé de l'importance de la primauté du droit devant la Conférence. Son discours a été apprécié. Il souligne que la CIB permet à une meilleure compréhension de ce qui se passe dans le monde, mais qu'elle aurait intérêt à revoir et actualiser la formule en place depuis plusieurs années.

Il ajoute que le Barreau du Québec doit réfléchir à son rôle dans la CIB. Si l'on souhaite la réformer, cela demandera une implication plus grande du Barreau du Québec. Un représentant du Barreau du Québec pourrait être nommé au sein de la gouvernance.

Les prochains congrès auront lieu en Suisse et au Tchad.

Il demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions sur son rapport.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

Me Lise Tremblay demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions sur son rapport d'activités.

1.4.2 POLITIQUE HARCÈLEMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la Politique contre le harcèlement en milieu de travail révisée qui sera transmise aux employés en janvier 2018.

Me Lise Tremblay souligne que cette politique a été soumise au Conseil d'administration pour information suivant la demande de certains membres lors de la dernière séance. Elle demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions.

Une membre demande si des rappels sont transmis aux employés relativement à cette politique.

Me Tremblay confirme que la politique est signée par tous les employés lors de l'embauche et lors de chacune des modifications de la politique. Des rappels sont également envoyés occasionnellement.

Un membre demande combien de plaintes pour harcèlement ont été déposées cette année.

Me Tremblay confirme qu'aucune plainte n'a été déposée depuis sa nomination à titre de directrice générale.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 PROCESSUS D'ADOPTION DES LOIS EN ANGLAIS



2.2 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay discute de ce dossier. Une réunion du comité se tiendra le 11 janvier 2018 à Val-d'Or. Le comité discutera notamment de la recommandation à présenter au Conseil d'administration du Barreau du Québec relativement à la reconnaissance de la déclaration des peuples autochtones.

2.3 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

2.3.1 LA CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DES SERVICES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la Cartographie de l'offre et de la demande des services juridiques au Québec - Phase 1.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'il ne s'agit que des résultats relativement à l'offre de services juridiques. Il manque les données sur la demande de services juridiques. Ces données devraient être disponibles au plus tard en mars 2018. Il trouve le rapport intéressant puisqu'il donne des indices sur les sections ayant des besoins à combler. Il a hâte de voir la deuxième partie du rapport.

Un membre souhaiterait que certaines statistiques, notamment relativement au sexe et à l'âge des membres lors de leur démission du Tableau de l'Ordre, soient ajoutées au rapport.

Un membre souhaiterait que le rapport soit rendu disponible dans un format plus interactif. Il souhaiterait aussi que les données soient mises à jour sur une base régulière.

Me Lise Tremblay prend acte des commentaires des membres.

2.4 ACCÈS À LA JUSTICE

2.4.1 FONDATION DU DROIT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle l'objectif clair qui a été donné par le Conseil d'administration lors de la séance du Conseil d'administration d'octobre dernier. Il n'y a pas eu de développement significatif depuis octobre.

2.4.2 ÉTATS GÉNÉRAUX

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que ce dossier n'a pas avancé pour le moment. Il suggère de reporter ce point à la réunion du Conseil d'administration de janvier 2018.

Un membre souligne un projet potentiel suggéré par le Comité d'accès à la justice.

Monsieur le bâtonnier Grondin invite le Comité d'accès à la justice à soumettre les grandes lignes du projet au Conseil d'administration pour approbation avant de débiter les travaux.

Les membres discutent brièvement de l'opportunité de tenir des états généraux. Ils discutent notamment des chantiers ADAJ. Il a été avancé que ces chantiers pourraient résulter en états généraux. Il est convenu de discuter de la question lors de la réunion en janvier 2018.

2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à Monsieur Gilles Lajoie, directeur général de la SOQUIJ, et Me Alex Shee, représentant d'Element AI. Ces deux personnes ont été invitées par le Barreau du Québec à présenter aux membres du CA et à certains employés du Barreau du Québec un état de la situation sur l'intelligence artificielle dans le monde juridique. Cette présentation a été dévoilée lors des Journées du Barreau en juin dernier. Elle sert à démystifier le monde de l'intelligence artificielle. Les membres remercient M. Lajoie et Me Shee en soulignant qu'ils ont définitivement apprécié cette présentation.

2.6 FINANCEMENT DE LA JUSTICE ET CAMPAGNE ÉLECTORALE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que le groupe de travail mène actuellement ses travaux et sera en mesure de présenter ses recommandations en janvier.

2.7 **RELATIONS AVEC LES MEMBRES**

2.7.1 **NOMINATIONS**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du processus proposé pour les nominations selon les divers types de demandes.

Ils sont en accord avec le processus proposé.

2.7.2 **AVOCATS RETRAITÉS**

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'il aura une rencontre avec madame la bâtonnière Madeleine Lemieux, présidente du FARPBQ, sous peu. Il fera le suivi du dossier en janvier.

2.7.3 **SECTION HORS QUÉBEC**

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.7.4 RELATION COURONNE-DÉFENSE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme qu'un colloque sera organisé par monsieur le bâtonnier Synnott.

Monsieur Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier, souligne avoir eu une rencontre avec le comité organisateur du colloque. Ce dernier aurait lieu en octobre 2018. Les parties impliquées croient que la participation sera importante.

2.7.5 JURISTES EN ENTREPRISE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme être en contact avec la première conseillère du Barreau de l'Arthabaska à l'heure actuelle pour déterminer le travail qui pourrait être accompli. Aucune solution précise n'a été discutée pour le moment.

2.7.6 FORMATION CONTINUE

Inf : Me Lise Tremblay mentionne que le projet de réforme de la formation continue sera soumis aux membres lors de la réunion de février 2018 ou de mars 2018.

2.8 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Me Lise Tremblay mentionne qu'une présentation sera faite aux membres du Conseil d'administration en février 2018 relativement à l'état d'avancement des travaux.

2.9 MUTUALITÉ DE LA COTISATION

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

3.1.1 **PROJET DE LOI 157 - LOI CONSTITUANT LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS, ÉDICTANT LA LOI ENCADRANT LE CANNABIS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 1^{er} décembre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration émettent plusieurs commentaires sur le projet de mémoire et demandent au Groupe de travail de réviser le mémoire afin d'intégrer leurs commentaires.

Le nouveau projet de mémoire sera soumis aux membres du Conseil d'administration pour approbation lors d'une prochaine séance.

3.1.2 **PROJET DE LOI 141 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À AMÉLIORER L'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER, LA PROTECTION DES DÉPÔTS D'ARGENT ET LE RÉGIME DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Inf : Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

3.1.3 PROJET DE LOI C-49 - LOI APPORTANT DES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA ET À D'AUTRES LOIS CONCERNANT LES TRANSPORTS AINSI QUE DES MODIFICATIONS CONNEXES ET CORRÉLATIVES À D'AUTRES LOIS (CHARTRE DES VOYAGEURS)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 1^{er} décembre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour ne pas intervenir dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 1^{er} décembre 2017 et les documents qui l'accompagnent;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-49;

CONSIDÉRANT les commentaires du Comité sur la protection du consommateur;

DE NE PAS INTERVENIR sur le projet de loi C-49.

3.1.4 DEMANDE D'INTERVENTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 5 décembre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour ne pas intervenir dans ce dossier.

[REDACTED]

4. GOUVERNANCE

4.1 PLAN DE TRAVAIL 2017-2018 - COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du plan de travail 2017-2018 du Comité de gouvernance et d'éthique.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RADIATION ADMINISTRATIVE

Inf : Il n'y a aucune radiation administrative à prononcer lors de la présente séance.

5.2 NOMINATION D'UN SYNDIC AD HOC - SERVICE DES GREFFES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par Me Catherine Ouimet, directrice du service des Greffes en date du 5 décembre 2017.

Les membres sont en accord avec la nomination suggérée.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 COMITÉ STRATÉGIQUE TI

[REDACTED]

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PRÉSENTATION - RÉSERVOIR

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à monsieur Simon Boulanger et madame Tiffanie Nguyen de la firme *Réservoir* et monsieur Richard St-Pierre de la firme *Ad Hoc*.

Monsieur Simon Boulanger confirme que la grande majorité des actions prévues dans le cadre de la campagne publicitaire ont été posées. Il reste une présence dans l'émission du *Bye Bye*. À la demande du Barreau du Québec, une firme de recherche indépendante, *Ad Hoc recherche*, a donc mesuré la réussite de la campagne publicitaire en fonction de différents facteurs. Monsieur Richard St-Pierre de la firme *Ad Hoc* présentera les résultats. Ensuite, il présentera les résultats finaux pour la campagne sur les médias sociaux et proposera une analyse post-campagne et des recommandations pour l'année 2018.

Monsieur Richard St-Pierre confirme son mandat, soit d'évaluer la campagne publicitaire des derniers mois. Il réfère à l'évaluation publicitaire - Rapport post-campagne de novembre 2017. Il confirme que l'étude visait à mesurer l'image et la perception des avocats dans le public.

Les données proviennent de deux sondages complétés sur le Web. Le premier a été complété avant la campagne, soit du 12 au 21 avril 2017 et le deuxième a été complété après la campagne, soit du 31 octobre au 7 novembre 2017. Chacun des sondages a été complété par environ 800 répondants (Québécois adultes et francophones).

Les résultats ont été comparés avec la norme *Ad Hoc* recherche qui est établie en fonction de la moyenne des résultats des campagnes analysées par *Ad Hoc*. Cette norme permet de démontrer si la campagne présente des résultats meilleurs, égaux ou moins bons que d'autres campagnes.

Monsieur St-Pierre explique aux membres les résultats contenus au rapport et répond aux questions des membres. Il conclut que si les objectifs de communication demeurent les mêmes, ceux-ci ont été remplis par la campagne et la campagne n'est pas usée.

Un membre demande si l'objectif de la campagne a été atteint.

Me Lise Tremblay rappelle que l'objectif de la campagne était de rapprocher l'avocat du citoyen en lui expliquant que l'avocat est présent dans tous les cycles de sa vie.

Monsieur St-Pierre réfère encore à l'indicateur d'efficacité nette de 27 % qui constitue un meilleur résultat que ce qui est habituellement mesuré dans une campagne normale.

Monsieur St-Pierre quitte la salle des délibérations.

Madame Tiffanie Nguyen de la firme *Réservoir* discute des résultats de la campagne sur les médias sociaux. Elle rappelle l'objectif qui était de renouveler le dialogue avec la population en les informant, les éduquant et leur expliquant. Les cibles de cette campagne étaient les adultes francophones, de niveau scolaire universitaire de même que les avocats.

Madame Nguyen fait la révision détaillée des taux de vues et de clics durant la campagne. Elle souligne notamment que 600 000 personnes ont été rejointes par la campagne sur les médias sociaux et 300 000 personnes ont été rejointes par une capsule vidéo. Le taux de vues est de 39,5 % et 25 000 clics vers le microsite ont été faits. Le taux de clics est de 0,26 % qui se situe dans la moyenne des taux de clics. Elle présente les interactions avec la campagne, plus de 6 000 interactions (commentaires, réactions ou partages) ont été dénombrés sur *Facebook* dont 1 100 par des avocats.

Suite à la révision de nombreuses statistiques, elle conclut que la campagne Facebook a contribué à la notoriété globale de la campagne publicitaire. Le nombre de capsules a permis de multiplier les sujets de conversations potentiels avec la population et d'engager un dialogue avec elle.

Monsieur Simon Boulanger fait ensuite l'analyse post-campagne. Il résume l'objectif de la campagne, l'angle du message, la combinaison des médias utilisés afin de répondre aux objectifs spécifiques, l'investissement dans la production, le ton positif et engageant de la campagne et les facteurs qui ont contribué à faire de cette campagne une bonne campagne.

Il conclut que la campagne publicitaire a rempli ses objectifs notamment par un taux d'efficacité nette supérieur à la moyenne, mais également dans les résultats sondés qui démontrent une amélioration de la perception de l'avocat suite à la campagne publicitaire.

[REDACTED]

7.2 DÉLÉGATION DES POUVOIRS AU CFCO

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de Me Dyane Perreault, directrice à la Qualité de la profession, en date du 1^{er} décembre 2017.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour modifier la délégation de pouvoirs au CFCO tel que recommandé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 1^{er} décembre préparé par Me Dyane Perreault, directrice à la Qualité de la profession;

DE MODIFIER la délégation de pouvoirs adoptée en 2009 par résolution du Conseil général du Barreau afin que les pouvoirs prévus à l'article 94 o) du *Code des professions* soit exercés non plus par le CFCO, mais par un banc de deux personnes (président du CFCO et directrice Qualité de la profession), afin d'agir dans les paramètres d'une délégation à un « comité », tout en permettant d'atteindre les objectifs souhaités d'allègement de la procédure et de valeur ajoutée quant au rôle du CFCO.

7.3 NOMINATIONS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAMBA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif du Comité des nominations en date du 12 décembre 2017, de la lettre de Me Marie-Christine Kirouack, directrice générale du PAMBA, en date du 14 novembre 2017 et des documents qui l'accompagnent.

Me Stéphane Duranleau quitte la salle des délibérations pour ce point.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la nomination de Me Stéphanie Poulin à titre de présidente et Me Chantal Donaldson à titre de vice-présidente du PAMBA.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre de Me Marie Christine Kirouack en date du 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le curriculum vitae de Me Stéphanie Poulin;

CONSIDÉRANT le curriculum vitae de Me Chantal Donaldson;

DE NOMMER Me Stéphanie Poulin au poste de présidente du Conseil d'administration de PAMBA;

DE NOMMER Me Chantal Donaldson au poste de vice-présidente du Conseil d'administration de PAMBA.

7.4 PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET POUR LE FONDS GÉNÉRAL



[REDACTED]

7.5 DOSSIER DE LITIGE

[REDACTED]

7.6 CANLII

Inf : Me Lise Tremblay confirme l'état du dossier.



8. VARIA

8.1 PROJET DE LOI 99

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait un suivi de ce dossier discuté lors de la dernière séance.

Il souligne que le processus d'adoption et de publication des lois est opaque. Il croit qu'au moment de la sanction, seule la version française de la loi est signée. Or, les lois ne peuvent être publiées que dans les deux langues.

Dans certains cas, comme celui du projet de loi 99, la loi entre en vigueur, alors que le texte du projet de loi n'est pas disponible au public. À l'heure actuelle, les deux versions de la loi sont disponibles en ligne, mais il y a eu un délai important entre l'entrée en vigueur et la publication.

Considérant l'inquiétude du Barreau du Québec à cet égard, il a communiqué avec la juge en chef de la Cour du Québec et la ministre de la Justice pour discuter de la question. Cette dernière n'a toujours pas répondu à sa demande. Le problème proviendrait de l'Assemblée nationale. La source du problème n'est pas connue avec certitude, mais on peut penser qu'il s'agit d'un problème de traduction des lois.

Il propose de continuer à faire valoir les préoccupations du Barreau du Québec aux personnes appropriées. Il fera un suivi à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec cette proposition.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 RAPPORT FINANCIER

Inf : Ce sujet a été traité au point 7.4 du présent procès-verbal.

9.2 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Un membre pose une question sur un dossier particulier d'exercice illégal.

Me Lise Tremblay et Me André-Philippe Mallette répondent à la question.

9.3 RAPPORT DE VOTATION (SÉANCE VIRTUELLE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 LISTE DES RÉCLAMATIONS/FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 JUGEMENT - DOSSIER *TREMBLAY ET AL. C. PGQ ET BQ*

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 DÉCISION - *BERNAL C. BQ*

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

Le Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

André-Philippe Mallette
Secrétaire adjoint de l'Ordre